



Communiqué de presse

Paris, le 28 novembre 2013

La proposition de loi sénatoriale sur les maisons de naissance est définitivement adoptée

La proposition de loi autorisant l'expérimentation des maisons de naissance a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale.

Cette proposition de loi, déposée en mai 2011 par la sénatrice Muguette Dini (UDI-UC, Rhône), avait été adoptée au Sénat le 13 juin dernier.

Pour plus de détails, consulter l'Espace presse du site du Sénat :

http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201302/la_maison_de_naissance_alternative_a_lhospit_alisation_classique.html

Contact presse :
Direction de la communication
01 42 34 25 13 – presse@senat.fr